



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 novembre 2015

**14251/1/15
REV 1**

**SOC 672
GENDER 25**

NOTE

Origine: la présidence
Destinataire: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/Conseil
Objet: Engagement stratégique pour l'égalité de genre (2016-2019)
- Échange de vues

Dans la perspective de l'échange de vues qui aura lieu lors de la session du Conseil EPSCO du 7 décembre 2015, les délégations trouveront en annexe une note de la présidence concernant l'engagement stratégique de la Commission pour l'égalité de genre (2016-2019).

Note de la présidence

Engagement stratégique pour l'égalité de genre (2016-2019)

La Commission va publier son "Engagement stratégique pour l'égalité de genre (2016-2019)" au cours de la première semaine du mois de décembre. Ce document présentera des domaines prioritaires et des mesures à prendre, avec un calendrier et des indicateurs.

Des progrès ont été accomplis au cours des dernières années, comme l'illustre, par exemple, l'augmentation du taux d'emploi des femmes (64 % en 2014, soit le plus haut taux jamais enregistré) et l'augmentation de leur participation dans la prise des décisions économiques. Toutefois, cette tendance à la hausse est contrebalancée par la persistance d'inconvénients dans d'autres domaines. L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources financières tout au long de la vie n'est toujours pas réalisée, les écarts de rémunération et de revenu entre les femmes et les hommes restent élevés et il en va de même de l'écart de retraite entre les hommes et les femmes. Les violences fondées sur le sexe restent très répandues. Dans le monde entier, les femmes demeurent confrontées à de graves inégalités.

L'engagement stratégique de la Commission s'appuie sur le pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2011-2020) et sur la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2010-2015). Ces documents mettaient en évidence cinq domaines d'action prioritaires qui, à la lumière des consultations et de l'évaluation menées par la Commission, restent d'actualité. Les efforts engagés actuellement pour promouvoir l'égalité des sexes doivent donc se poursuivre, et il y a lieu d'apporter un soutien supplémentaire sous la forme de nouvelles mesures dans ce domaine.

L'engagement stratégique réaffirme le caractère prioritaire des cinq domaines suivants:

- l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail et l'indépendance économique égale;
- la réduction des écarts de rémunération, de revenu et de retraite entre les hommes et les femmes et, partant, la lutte contre la pauvreté chez les femmes;
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décisions;
- la lutte contre les violences fondées sur le sexe, ainsi que la protection et l'aide à apporter aux victimes; et
- la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes dans le monde.

Dans ces cinq domaines prioritaires, l'engagement stratégique définit les objectifs en direction desquels la Commission poursuivra ses travaux. Pour chacun de ces domaines prioritaires, il fixe les principales actions à mettre en œuvre au cours des prochaines années, assorties d'un calendrier précis. Il définit également des indicateurs pour les objectifs à atteindre et le suivi. En outre, il souligne la nécessité d'intégrer le souci d'égalité des sexes dans toutes les politiques de l'Union, ainsi que dans les programmes de financement de l'UE.

La présidence invite les ministres à faire part de leur point de vue et de leurs attentes à l'égard de l'engagement stratégique de la Commission pour l'égalité de genre (2016-2019) et à présenter leurs idées sur d'éventuelles mesures essentielles à mettre en œuvre dans les cinq domaines prioritaires.
